



DÉCISION DU MAIRE N° 2024/65

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR CONFIEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Service Technique

Objet : marché 2024MA07 – maintenance et entretien des installations de chauffage, ventilation, climatiseurs de l'ensemble des bâtiments communaux

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Considérant le marché n°2020-01 pour la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, ventilation, climatiseurs de l'ensemble des bâtiments communaux arrivé à échéance ;

Considérant la nécessité de souscrire un nouveau marché ;

Considérant la consultation relative au marché n°2024MA07 pour la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, ventilation, climatiseurs de l'ensemble des bâtiments communaux ;

Considérant que l'offre de la société VES, sise ZAC des Beaux Soleils, bâtiment 602, 9 chaussée Jules César, 95520 OSNY s'avère économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis dans la consultation ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer et de signer le marché n° 2024MA07 pour la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, ventilation, climatiseurs de l'ensemble des bâtiments communaux pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, sans pouvoir excéder une durée de 4 ans.

Article 2 : le coût annuel s'élève à 6 693,50€ HT, soit 8 032,20€ TTC (TVA 20%). Le coût global est

Article 3 : les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal en fonctionnement.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 18 novembre 2024



Le Maire

Vice-président de la communauté
de communes Gally-Mauldre

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 18/11/2024
Document rendu exécutoire le 18/11/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
PASCAL PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20241119-2024-65-AR
Date de réception préfecture : 19/11/2024